

Compte rendu du Conseil Municipal de Cunlhat du 28 février 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Par suite d'une convocation en date du 23 Février 2017, les membres composant le Conseil Municipal de Cunlhat se sont réunis en mairie le 28 février 2017 à 19 h 00 sous la présidence de Monsieur FARGETTE Frédéric, Maire

Sont présents : M. FARGETTE Frédéric, Maire, Mme FACY Chantal, M. CHASSOT Daniel, M. DESMARET Jean-Luc Mme FOURNIOUX Danielle-Adjointes, FOLLANFANT Bruno (arrivé à 20h10) Mme LISTRAT Rolande, Mme LLOYD Eleanor, M. HERRY Jean-Michel, M. TOURNEBIZE David, M. BERNARD Jean-, Mme MEYGRET NICOLAS Véronique, M. , lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absent ayant donné procuration : Mme ROCHE Angélique donne procuration à LLOYD Eleanor

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame MEYGRET NICOLAS Véronique a été désignée pour remplir cette fonction.

Absent(e)s : LIENNART Didier- GIOUANOLI Isabelle

1 Présentation des comptes administratifs 2016 :

Budget général de la commune

Pour la section de fonctionnement :

- Total des dépenses : **1 039 230,16 €** Total des recettes : **1 661 358 €**
Soit un excédent de fonctionnement 2016 de **622 127,84 €**

Pour la section d'investissement :

- Total des dépenses : **634 206,40 €** Total des recettes : **483 476,25 €**

Le déficit d'investissement s'élève à **150 730,15 €** hors restes à réaliser (les restes à réaliser sont les travaux prévus dans le budget 2016 mais pas encore finis).

En prenant en compte ces restes à réaliser, le déficit d'investissement est de : **295 970,15 €**.

Ainsi l'excédent de fonctionnement de + 622 127,84 € peut être affecté de la façon suivante :

- Besoin de financement en investissement : 295 970,15 €
- Recettes de fonctionnement reportées (compte 002) : 326 157,69 €

Budget d'assainissement

La section de fonctionnement enregistre :

- Total des dépenses : **44 972,59 €** Total des recettes : **67 434,47 €**
Soit un excédent de fonctionnement 2016 de **22 461,88 €**

La section d'investissement enregistre :

- Total des dépenses : **41 992,71 €** Total des recettes : **62 328,40 €**

Soit un excédent d'investissement de **20 335,69 €**

En tenant compte des restes à réaliser en dépense de **5 000 €**, la section d'investissement présente une capacité de financement de **15 335,69 €**.

L'excédent de fonctionnement sera affecté à hauteur de **3 461,88 €** en report de fonctionnement et pour **19 000 €** en investissement.

Au terme de ces présentations, suivant l'usage, Monsieur le Maire ayant quitté la salle du conseil municipal, le vote en vue de l'adoption des comptes a lieu.

Vote pour : 11

Adoption des comptes de gestion de la Trésorerie Publique

Les comptes de gestion retracent les opérations comptables conduites dans l'année et recourent parfaitement les données présentées dans le cadre des comptes administratifs.

Vote Pour : 12

2 Ligne de trésorerie : en 2016, la ligne de trésorerie n'a pas été utilisée. Pour 2017, avec les travaux de la rue Saint Pierre, en attendant les subventions, il nous faudra une ligne de trésorerie. Le besoin estimé de la ligne de trésorerie est de 150 000 euros. Une demande a été faite auprès de plusieurs établissements bancaires. Seul le Crédit Agricole a répondu. Le taux proposé est l'Euribor 3 mois avec une marge 1,2 % (pour exemple, actuellement, le taux Euribor 3 mois est de - 0,328 % donc le taux est en ce moment de : 0,872 %). La commission est de 0,2% de 150 000 euros, soit 300 euros.

Vote pour : 12

3 Vote des taux : il est proposé de maintenir à son niveau actuel la fiscalité communale et de reconduire à l'identique les taux appliqués en 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9,20 %
- Taxe sur le foncier bâti : 16,19 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 80,34 %.

Vote Pour : 12

4 Demande de subvention « Amendes de police » : l'objectif est de financer les opérations relatives à la sécurité des usagers dans la traverse des communes. La subvention ne doit pas dépasser 7 500 euros et elle représente 50 % de la somme. Pour cette année, nous avons demandé au département d'étudier la mise en sécurité du passage des piétons vers le restaurant de « l'étape gourmande ».

Vote Pour : 12

5 Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget : afin de payer des dépenses d'investissement qui ont été validées lors de précédents conseils, il convient d'appliquer l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à l'organe délibérant d'autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors reste à réaliser, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ces dépenses concernent les travaux rue Saint Pierre, ainsi que l'achat de rideaux à l'école maternelle.

Vote pour : 12

6 Réseaux secs et éclairage rue Saint Pierre et place Lamothe : Comme à chaque rénovation de rue, une étude est réalisée afin de supprimer des poteaux, d'enlever des fils apparents, de changer les lampes de l'éclairage public. En ce qui concerne l'éclairage public, une demande a été faite afin de passer avec un éclairage à LED. Le coût demandé pour l'enfouissement du réseau téléphonique s'élève pour la commune à : 8 100 euros HT soit 9 720 euros TTC pour le coût de la fourniture et la pose du matériel. Le coût demandé à la commune pour le nouvel éclairage est de 8 501,98 euros sur un coût total TTC de 20 401,98 euros (le reste est pris en charge par le SIEG).

Vote pour : 12

7 Marchés travaux rue Saint Pierre, place Lamothe : 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. La commission s'est réunie et propose de prendre l'entreprise EUROVIA pour les sommes : Eaux usées : 132 353,15 euros HT. Eaux pluviales : 143 233,25 euros HT. Le dessus : 158 605,50 euros HT. Réseaux secs et éclairage : 23 139 euros HT.

Vote pour : 12

8 Salle de la base de loisirs : lors d'un précédent conseil, nous avons validé un règlement intérieur pour le fonctionnement de la base de loisirs. Avec l'arrivée d'un nouveau fermier, il faut fixer des règles pour juillet et août. Durant cette période, la mise à disposition pour le fermier est gratuite pour toutes les activités d'animation liées au tourisme. Pour les activités commerciales, la

mise à disposition est payante. Hors vacances d'été, la salle est mise à disposition en priorité aux associations de Cunlhat.

Vote pour : 12

9 Personnel : afin d'aider le service technique pour le surplus de travail des espaces verts (tonte, débroussaillage, etc) de mars à octobre et en prévision de travaux exceptionnels (entretien des chemins, entretien des bâtiments communaux, etc) pour l'hiver prochain, il est proposé de prendre un contrat CUI de 12 mois.

Vote pour : 12

10 Emploi saisonnier : du 7 juillet au 20 août, il est nécessaire de recruter un maître-nageur et de créer un poste à cet effet (Educateur APS de 2^{ème} classe).

Vote pour : 12

11 Frais de scolarisation : un enfant de Cunlhat est scolarisé à l'école à Ambert dans une classe spécialisée pour un coût de 780,92 euros. Le conseil est d'accord pour la prise en charge.

Vote pour : 12

12 Motion : activité de biologie médicale des hôpitaux d'Ambert et de Thiers : cette motion a pour but de demander le maintien de l'offre d'analyses biologiques de proximité.

Vote pour : 12

Questions diverses :

Quartier résidentiel : trois réunions ont eu lieu afin de définir un cahier des charges. Lors du prochain Conseil Municipal une délibération sera prise pour lancer l'appel d'offre pour le choix de l'architecte.

Nouvelle communauté de communes : le président est M Jean-Claude Daurat. Mme Chantal Facy est parmi les 14 vice-présidents. Une présentation des finances de la nouvelle communauté est faite.

Rand Auvergne : le tracé de la Rand Auvergne qui aura lieu fin juin est montré. Après avoir discuté avec les organisateurs, deux points sensibles sont évités.

Carte nationale d'identité : sur l'arrondissement, elle peut être faite uniquement à Ambert et à Cunlhat.

Location : un appartement type F3 est disponible au deuxième étage du bâtiment à côté de l'ancienne pharmacie.

SDIS : le département n'a toujours pas décidé des travaux qu'il va réaliser pour la rénovation de la caserne des pompiers.

Forêt de l'aventure : le contrat arrivant à échéance, un nouveau contrat doit être signé.

Prochaine réunion publique : le 28 mars à 19 h en mairie pour la présentation des travaux rue Saint Pierre et place Lamothe.

Restitution de l'étude touristique : la restitution aura lieu le mercredi 12 avril à 10h à la mairie.